Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260427-20_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 05/05/2026
Et Publication ou notification du :

L'an 2026, le 27 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/04/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melles : BOUËDEC Vincianne, LE YAOUANQ Carole, MM : DELCOURT Xavier, HEMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Adrien, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE BARTZ Martine à M. PHILIPPE Laurent

A été nommée secrétaire : M. PHILIPPE Laurent

20_2026 – Vote du Budget Primitif 2026 - Budget annexe ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 9 avril 2026 ;

Considérant que le délai de communication du projet du budget primitif 2026 est porté à 12 jours à l'assemblée délibérante ;

Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée ;

Monsieur Laurent Boukandja, Maire, expose le contenu du Budget Primitif 2026 du budget Assainissement :

Section de fonctionnement 2026

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	15 852,75 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	24 852,75 €
023	Virement à la section d'invest.	5 542,54 €	70	Produits de services	10 000,00€
042	Opération d'ordre	15 607,99 €	042	Opération d'ordre	2 150,53 €
	Total dépenses	37 003,28 €		Total recettes	37 003,28 €

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260427-20_2026-DE

Section d'investissement 2026

DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	001	Excédent d'investissement reporté	259 486,49 €
23	Immobilisations en cours	276 486,49 €	13	Subventions d'investissement	8 000,00 €
040	Opération d'ordre	2 150,53 €	021	Virement de la section de fonctionnement	5 542,54 €
041	Opérations patrimoniales	25 439,87 €	040	Opérations d'ordre	15 607,99 €
			041	Opérations patrimoniales	25 439,87 €
	Total dépenses	314 076,89 €		Total recettes	314 076,89 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Adopte** le Budget Primitif pour l'exercice 2026 du Budget Assainissement qui s'équilibre comme énoncé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/05/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance
Laurent PHILIPPE